

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'inspection				
CPE Les Poussins Ltée	2019650			Le 13 mai 2025			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
CPE Les Poussins				(506) 253-9075			
Adresse							
523 rue Principale Clair NB E7A 2G8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règl	ement			Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des dossiers d'incident, des médicaments (fiche d'administration remplie), des activités quotidiennes (planification à l'entrée pour les parents et portfolio) et mise à jour des dossiers pour les membres du personnel (RCR prévu le 24 mai pour la nouvelle employée qui n'est pas seule avec les enfants). Observation de la collation (melon d'eau pour les 3-5 ans et céréales pour les moins de 2 ans) et lavage des mains.  Les enfants ont été à l'extérieur lors de ma visite.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le	e 13 m	ai 2025		
original signé par Nathalie Dubé Ward Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	e 13 m	ai 2025		